



Société

Les coutumes qui racontent le pays d'ici

Connues de tous ou réservées à un cercle d'initiés, nos coutumes sont plus que de simples traditions. Si certaines tendent à disparaître, leurs défenseurs comptent bien prouver leur légitimité.

[Texte : Claire Villard. Photos : DR et archives]

Le terme "coutume" est souvent employé, dans le langage commun, comme un synonyme d'habitude, de tradition, de rite. Mais il recouvre une réalité plus large et possède un sens juridique précis. Pour Pierre Mousseron, professeur de Droit à l'Université de Montpellier, il s'agit d'un « comportement répété, qui, du fait de sa généralisation au sein d'une communauté, possède une force juridique ». Il existe donc un droit des coutumes. « C'est même le droit

le plus ancien, bien antérieur au droit étatique ! » Un droit qui n'est pas écrit et qui va parfois à l'encontre de la loi. Des situations complexes, passionnantes pour les juristes, sources de maints débats de société. « L'exemple le plus sensible et le plus parlant, en ce moment, est celui de la corrida », cite Pierre Mousseron. La pratique coutumière possède donc un poids sur le plan juridique, mais qui, sur plusieurs points peut entrer en conflit avec la loi. Ce dimanche, MiDi vous propose d'observer à la loupe quelques-unes de nos coutumes d'Occitanie, un peu moins polémiques. Académiques, gastronomiques ou festives, elles font partie intégrante de notre patrimoine immatériel et sont protégées par l'Institut des usages, basé à Montpellier.



FALUCHE, CLOCHE ET SCEAU

Les coutumes à la Faculté de Droit de Montpellier

Les grandes écoles et les universités ont leur lot de coutumes. La plus connue reste celle du bizutage, qui a tendance ● ● ●



Cette croix, un emblème, un drapeau !



La tielle de Sète

à disparaître ou du moins à s'adoucir. Mais ces institutions, fières du savoir et de l'érudition qu'elles représentent, s'attribuent également des couleurs, des blasons, voire des devises, qui ressortent de temps à autre, lors d'événements de la vie étudiante. Des éléments que l'on retrouve surtout dans les films américains, avec la fameuse coiffe noire au plateau carré (le Oxford hat, britannique mais popularisé outre-Atlantique). Ce chapeau semble de plus en plus séduire les étudiants français, que la tradition coiffe dans notre région d'une faluche. Ils se procurent parfois l'une de ces coiffes pour célébrer leur remise de diplôme, par manque de connaissance des coutumes propres à leur université, appauvrissant de ce fait et malgré eux la coutume locale. Car à Montpellier, comme ailleurs en France, c'est bien la faluche qui est de rigueur, dont la couleur varie selon la discipline exercée, et non le chapeau carré à pompon que l'on voit à la télévision.

Chaque université possède également son sceau. Et la plupart du temps, ses usagers ignorent son histoire. À la faculté de Droit de Montpellier, il a été modifié au fil du temps pour être transformé en logo, plus actuel. Le personnage représenté a aussi été féminisé et des formules latines ont été retirées. Ces changements posent question : à qui ces sceaux appartiennent-ils ? S'il est autorisé de les modifier, à qui en adresser la demande ?

Enfin, toujours dans la même faculté, il était autrefois d'usage de faire sonner la

cloche de l'ancien couvent des Visitandines, dédiée à saint François de Sales. Mais lors de la réfection des bâtiments, à la fin des années 90, il a été décidé de décrocher cette cloche. Elle a même été enfermée dans une cage, pour décourager qui que ce soit de jouer avec. Elle trône désormais au deuxième étage de l'établissement. En 2021 cependant, le doyen Guylain Clamour a donné son accord pour qu'on la fasse à nouveau sonner lors de certaines cérémonies. Ainsi va la vie des coutumes : certaines tombent en désuétude (étymologiquement, la fin d'un usage), quelques-unes ont la chance de connaître une "résuétude".

LA CROIX OCCITANE

Un signe coutumier commercialisé

Sur fond rouge, cette croix jaune cléchée, c'est-à-dire évidée et évasée à ses pointes, fait partie du quotidien des habitants d'Occitanie, plus encore de ceux de l'ancienne région Midi-Pyrénées, puisque celle-ci l'avait adoptée comme logo. Aussi, des centaines de Toulousains foulent chaque jour la plus majestueuse de ses représentations, au centre de la place du Capitole. Si plusieurs hypothèses coexistent quant à ses premières apparitions, ce sont les comtes de Toulouse qui en ont fait leur blason et l'ont rendue célèbre dès le XI^e siècle. Ses douze "pommettes" peuvent aussi bien évoquer les douze mois de l'année que les

douze apôtres, selon que l'on veuille lui conférer une signification plutôt laïque ou religieuse. Il s'agit bien là d'un signe coutumier, employé, selon les périodes et les contextes, pour représenter un territoire. La municipalité de Toulouse en a aussi fait son logo. En 2015, elle a été amputée de sa partie droite, remplacée par des traits verticaux symbolisant l'ancienne région Languedoc-Roussillon, pour devenir l'emblème de la nouvelle Occitanie.

Au-delà des communes, départements ou régions, on la retrouve telle quelle ou légèrement modifiée dans les identités



LE DROIT COUTUMIER S'ÉTUDE À L'UNIVERSITÉ

Pierre Mousseron est professeur à la Faculté de Droit de Montpellier et président de l'Institut des usages qu'il a fondé en vue de protéger le Droit "hors la loi". Une formule un brin provocatrice pour qualifier ce Droit non-écrit mais « que les tribunaux sont obligés de considérer ». Cet institut diffuse des recueils d'usages, des témoignages, et délivre aussi des avis ou des rapports d'enquête.

Ce qui passionne le juriste, ce sont les tensions entre le droit étatique et le droit coutumier. Les cas sont extrêmement nombreux, faisant parfois les titres des actualités régionales. Ainsi, la présence de crèches de Noël dans les mairies, ou encore les sonneries de cloches indésirables pour certains riverains qui n'hésitent pas à entamer des procédures judiciaires pour tenter de les faire taire. Bien souvent, il s'agit de conflits entre laïc et religieux, ou parareligieux. La Faculté de Droit de Montpellier est la seule à dispenser des cours de droit coutumier, depuis deux ans. Une vraie victoire pour ses défenseurs. « Nous avons obtenu que ce cours des usages soit inscrit dans les programmes, alors que l'université n'enseigne habituellement que le Droit de l'État », se félicite Pierre Mousseron. Une fois de plus l'université montpelliéraine, l'une des plus anciennes d'Europe, se pose en pionnière.

visuelles de bon nombre de marques. Un soda fabriqué dans l'Hérault, des biscuits artisanaux de l'Aude, ou même dans les rayons des supermarchés pour identifier les produits ou les rayons "made in Occitanie". Mais qui a le droit d'utiliser cette croix pour promouvoir sa société ? Pour les défenseurs du droit coutumier, ce symbole hérité du Moyen-Âge et historiquement très chargé, mériterait une protection. Protection qui pourrait d'ailleurs bénéficier à d'autres croix locales comme celle des templiers ou la croix camarguaise, qui ne sont pas à l'abri de ce type d'utilisations commerciales. Même s'il resterait encore à déterminer qui serait habilité à agir pour interdire ces abus...

PLAISIRS DE LA TABLE

La tielle de Sète et les coutumes culinaires

Le patrimoine gastronomique, si cher au cœur des Français, est parfois mal protégé et beaucoup de recettes ne bénéficient pas d'appellation. Pourtant, elles sont plus qu'une tradition culinaire. En Occitanie, c'est notamment le cas de la tielle de Sète. La petite tourte à base de tomate et de pulpe, héritage des émigrés italiens venus dans l'Hérault à la fin du XIX^e siècle, fait la fierté des Sétouais qui la dégustent sur le pouce, le long des canaux ou entre deux emplettes aux halles. Pour le reste de la

population, il est plus difficile d'identifier une vraie tielle de qualité, fabriquée sur place de manière artisanale et selon la recette originale. Plusieurs techniques ont été utilisées au fil du temps, comme le marquage du produit par un poinçon au centre de la tourte. Ces techniques anciennes rappellent les sceaux en terre qui accompagnaient certains articles de textile. Problème : elles n'interdisent pas la fabrication par des producteurs qui ne seraient pas installés à Sète. Mais ces méthodes coutumières développées par les artisans sont nécessairement moins lourdes que les démarches pour accéder à une AOP, appellation d'origine protégée.

Bien heureusement, il n'est pas interdit de cuisiner du cassoulet ou des farçous ailleurs qu'en Occitanie ! On trouve même, à Paris, des tielles vegan au tofu... En revanche, si le consommateur souhaite déguster des tielles "de Sète", il devra se rendre sur place, à moins qu'il se contente de tielles "à la sétoise", appellation plus adéquate pour leur version parisienne.

LE LANGAGE

L'occitan et les langues dites minoritaires

Parler une langue régionale, c'est aussi une coutume ! Car en France, il n'y a qu'une langue officielle : le français. ● ● ●



Pierre Mousseron

L'édition au secours de l'apprentissage de l'occitan





Des fleurs sur la croix Occitane, place du Capitole, à Toulouse

C'est inscrit dans la Constitution. Pour autant, chacun est bien libre de parler corse, basque, breton, ou occitan. Et surtout, certaines communes, départements ou régions encouragent les traductions, par exemple avec les doubles panneaux aux entrées des villes et villages haut-garonnais, ou l'annonce en occitan des stations dans le métro toulousain.

Ici, le compromis entre les deux droits, étatique et non étatique, n'est pas simple, et s'illustre parfaitement avec le cas des calandretas, ces écoles bilingues français

occitan. Une loi a été votée par l'Assemblée et le Parlement en 2021 pour leur financement. Après coup, le Conseil constitutionnel a décidé qu'elle n'était pas constitutionnelle et l'a censurée, se référant à l'article stipulant qu'il n'existe qu'une langue en France. Pour autant, on trouve dans la Constitution un ajout de 2008 qui précise que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France » ! Protéger les langues minoritaires sans concurrencer la langue française, tel semble être le défi actuel.

Pour l'heure, les calandretas fonctionnent toujours, même si elles perdent en fréquentation. Une soixantaine d'écoles existent en France, ainsi qu'une poignée de collèges et lycées. La situation est sensiblement la même dans la plupart des régions françaises qui défendent les langues de leurs ancêtres et toute la culture qu'elles représentent.

NOBLESSE

Devenir baron de Caravètes en quelques clics

Si vous êtes né à Montpellier et que vos parents le sont aussi, vous pouvez demander le titre de... baron ! La coutume le certifie. La capitale héraultaise est de ce fait peuplée de nombreux nobles qui s'ignorent. Tout ceci est très sérieux et légal, du moins autorisé par le droit coutumier. Le titre de "baron de Caravètes" est géré par la confrérie du même nom, association qui entend faire vivre et perdurer ce titre hérité de Bernard de Caravètes, au XIII^e siècle.

Trois intronisations très officielles ont lieu chaque année à Murles, à une quinzaine de kilomètres de Montpellier, au château appartenant autrefois au premier des barons de Caravètes. Les conditions pour postuler à ce titre se sont largement assouplies ces dernières décennies. On exigeait auparavant trois générations de natifs de Montpellier et les femmes ne pouvaient tout simplement pas candidater.



Le rendez-vous de Saint-Jacques à Fontcaude

NAISSANCE D'UNE MARQUE

"Coutumes d'aujourd'hui Occitanie" est un projet impulsé par l'Institut des usages et en partenariat avec le journal Midi Libre. Il a été lauréat, en 2021, d'un concours citoyen financé par la Région et promeut le patrimoine coutumier local. La marque a été déposée en 2022. Celle-ci vise à permettre à certains producteurs ne bénéficiant d'aucune indication ou appellation d'origine protégée de mettre en avant ce label pour garantir l'aspect coutumier de leurs produits. Si les fabricants de tielles de Sète apparaissent comme de parfaits candidats, cette marque s'adresse tout autant à des organisateurs de manifestation culturelles, sportives ou festives. Leur caractère coutumier sera scrupuleusement examiné par les spécialistes de l'Institut des usages, notamment l'ancienneté de la pratique ou de l'objet. Enfin, les connaisseurs et défenseurs des traditions d'Occitanie souhaitant soumettre une coutume à Pierre Mousseron et son équipe sont invités à se rendre sur le site :

www.coutumesdaujourd'hui.fr

Ce genre de pratique n'est pas propre à Montpellier. Si vos parents ne sont pas natifs de cette ville, vous pouvez encore devenir lord en Écosse ! Pour moins de 200 euros, il est possible d'acquérir en trois clics sur le web quelques centimètres carrés de la parcelle du domaine de Lord of Glencoe. Une somme qui aide au financement de la plantation d'arbres sur ce domaine et qui confère immédiatement (une fois la somme encaissée...) le titre de Lord of Glencoe à l'acquéreur. Un nouveau commerce des titres de noblesse qui peut faire sourire, mais scandalise les véritables aristocrates. Même si, de fait, rien n'interdit ce genre de pratiques.

CÉLÉBRATION

La Saint-Jacques à Fontcaude

Voici une coutume festive comme il en existe de nombreuses (les carnivals sont sans doute les plus connus et les plus populaires) et qui appartient également au domaine des coutumes religieuses, et plus spécifiquement des coutumes jacquaires. L'abbaye de Fontcaude, près de Cazedarnes, fait partie des sites remarquables qui ponctuent la célèbre route. Depuis près de cinquante ans, une association, Les amis de Fontcaude, fait vivre ce lieu à travers diverses animations. La plus



Heure de classe en calandreta

importante se tient chaque 25 juillet, jour de la Saint-Jacques.

La journée débute par une conférence sur un thème historique, religieux ou culturel. Puis se tient une cérémonie à l'attention des pèlerins ayant terminé dans l'année l'intégralité du chemin. Pour prouver leur bonne foi, ils présentent leur crédential, ce passeport qu'ils auront oblitéré à différentes étapes du parcours jacquaire. En échange, on leur remet une bague dotée d'une pierre qui protégerait de l'ivresse du vin... La journée se poursuit avec le défilé des autres confréries invitées, des concerts, puis un dîner au son des cloches et des carillons. Peut-être quelques pèlerins s'amuse-t-ils à tester les pouvoirs de leur nouveau bijou...

Cette coutume est un bel exemple de coopération entre tradition religieuse et civile, puisque la commune de Cazedarnes sur laquelle se trouve l'abbaye, y participe activement. De même que le



Indications franco-occitanes à Toulouse

chemin de Saint-Jacques se parcourt de plus en plus comme un simple chemin de randonnée, cette célébration du 25 juillet se situe au carrefour de la religion, du légendaire et de la fête, tout en portant un grand respect à son histoire. ●



Les nouveaux barons de Caravètes à Montpellier